
La Nationalisation de l'enseignement.

Numéro d'inventaire : 1978.03667

Type de document : imprimé divers

Date de création : 1950 (vers)

Description : Liasse de feuilles dactylographiées, agrafées ensemble.

Mesures : hauteur : 308 mm ; largeur : 209 mm

Notes : Réflexion sur une réforme de l'enseignement et sur sa nationalisation. L'auteur y développe l'idée d'une nationalisation sans monopole et d'un contrôle renforcé sur les écoles privées.

Mots-clés : Conception et politiques éducatives

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 11

LA NATIONALISATION DE

L'ENSEIGNEMENT

Différents par tempérament, partisans ou adversaires du monopole sont d'accord pour vouloir que l'Ecole laïque, indépendante de toutes les philosophies religieuses, devienne de plus en plus vraiment nationale afin que notre Gouvernement devienne de plus en plus une République .

Aux derniers jours de sa vie, A. France s'exprimait ainsi :

" Après cette guerre monstrueuse qui, en cinq ans, a rendu caduques toutes les institutions, il faut reconstruire l'édifice de l'instruction publique sur un plan nouveau, d'une majestueuse simplicité " .

La nationalisation, avec ou sans monopole, procède du même esprit. Il faut construire, ou plutôt, il faut reconstruire. Les deux thèses ne sauraient s'opposer .

Toutes les deux jettent un cri d'alarme : l'école laïque est en danger !

Toutes les deux combattent l'esprit de haine qui fut cause de tant de violences, de tueries et de ruines .

Notons en passant qu'A. France n'avait pas prévu qu'une deuxième guerre mondiale surenchérirait sur les désastres de la première .

Toutes les deux font de l'école laïque l'élément d'unité morale du pays , l'élément nécessaire de la réconciliation du peuple pour marcher vers la réconciliation des peuples .

Il peut exister entre nous des divergences au sujet des possibilités immédiates de réalisation, mais les uns et les autres nous souhaitons la réalisation aussi rapide et complète que possible d'une école laïque et républicaine .

LE MONOPOLE RENDU IMPOSSIBLE

Le mot de nationalisation est un mot si élastique qu'on pourrait y comprendre la conception actuelle de l'enseignement et l'étendre jusqu'au monopole le plus absolu.

En y mettant quelque esprit de malice, on pourrait dire que le monopole est un mot si monstrueux, si horrible, si incompréhensible, qu'il ne peut y avoir de nationalisation avec monopole . Prise au sens étroit du mot, cette conception ferait bondir d'horreur tous les Français épris de liberté .

Monopole signifierait en effet qu'il ne peut y avoir d'autre enseignement que celui de l'Etat. Dans l'Enseignement, il faudrait comprendre les conférences elles-mêmes .

Le monopole de l'enseignement impliquerait aussi la censure absolue et l'abolition complète du droit de penser et d'écrire, car on enseigne en écrivant .

Il existe un pays où le monopole absolu de l'enseignement est en vigueur : c'est la Russie . Or, le monopole y est accompagné de la censure .

Si nous voulons en connaître les effets, demandons-les à l'un des hommes qui, peut-être en France sont les plus clairvoyants et qui ont le plus de sympathie pour la Russie, c'est M. Duhamel. Nous voyons, dans la relation de son voyage à Moscou, les restrictions qu'il apporte à son approbation de l'oeuvre de Loumatcharsky et du régime de la censure.

...../.....

" J'entends bien, dit G. Duhamel, qu'une ferme discipline peut aider ce grand peuple à sortir de l'ancien désarroi moral. Mais la ferveur que je porte aux choses de l'esprit me fera toujours juger une telle méthode intolérable et hasardeuse. Parmi les chefs de l'Union, il en est de trop intelligents pour ne point pressentir que le sens critique, longtemps étouffé, se réserve à coup sûr d'éclatantes revanches. Le jeu régulier des actions et réactions conduira le peuple russe à revendiquer, un jour futur, toutes ses libertés morales. On a d'ailleurs jugé sage et prudent de les lui rendre en partie. Cependant, le système pédagogique en vigueur dans tous les établissements d'instruction appelle une critique grave. Je ne sache pas que ce soit une conduite avisée que de prêter à la nouvelle liberté bien des allures et des rigueurs de l'ancienne servitude ". (Voyage à Moscou - pages 79 et 80).

Donnant son impression sur les écoles qu'il a visitées, il ajoute :

" Ce qui me tourmente, c'est la volonté d'endoctrinement qui se manifeste ~~xxx~~ en toutes choses et qui semble aussi intraitable que celle de nos anciennes écoles religieuses. Ce qui me choque, c'est la place exorbitante donnée dès l'enfance, à l'enseignement politique, c'est le tour même de cet enseignement, son intransigeance dogmatique, ses airs de catéchisme, ses formules, ses perpétuels emprunts à des textes affectant l'allure de propositions révélées, en un mot, son " indiscretion ". (pages 81 et 82).

Et plus loin :

" A ceux qui me parleraient des vertus de l'empreinte, j'objecterais les miracles de la résistance et l'esprit de contradiction, si fort chez les êtres jeunes. Presque tous les lutteurs anti-religieux que j'ai rencontrés ont été nourris chez les Pères ".

Voilà, d'après un homme sympathique à la Russie, les tares du monopole absolu qu'il soit politique ou religieux et voilà pourquoi nul chez nous ne pourrait concevoir un monopole absolu de l'enseignement à tous les degrés, à toutes les formes, à tous les âges.

Le monopole, au sens absolu, c'est encore le monopole étendu à toute l'éducation. Ce serait, bien entendu, le monopole de l'enseignement secondaire, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur. Imagine-t-on que, dans un Etat moderne, il puisse exister des Universités où le professeur n'aurait pas le droit absolu et même le devoir de soumettre toutes les opinions à son auditoire et, par conséquent, le professeur n'aurait pas la plus complète et entière des libertés pour provoquer la libre discussion?

C'est tellement vrai que, quand on veut défendre en réalité le monopole, on ne parle guère que de l'enseignement primaire. Et c'est tellement plus vrai encore, que même si l'on avait décidé le monopole de l'enseignement primaire, on n'aurait pas pour cela établi le monopole d'éducation pour les tout petits, car il y aura les parents que l'on n'empêchera pas de dire le contraire de ce que disent les maîtres si telle est leur pensée.

De même, à côté de l'enseignement de l'Etat, persistera l'enseignement religieux ; car, il faut le dire très nettement, personne n'envisage la fermeture des églises, l'interdiction des prêches. Par conséquent, si l'on parle d'une nationalisation avec monopole, on ne comprendra pas cette thèse d'une façon intégrale. On admettra par exemple la suppression des écoles privées dans les communes pour assurer la paix sociale et pour éviter les déchirements entre gens d'opinions diverses. Notons même qu'on parle de n'effectuer cette suppression que dans les communes de moins de 3.000 habitants. Cela, ne n'est pas tout à fait le monopole.

...../.....

QU'EST-CE QUE LA NATIONALISATION ?

Si elle n'est pas complète, comment pourrait-on la définir, car il s'agit maintenant d'arriver à quelques précisions .

La nationalisation, c'est dans le sens étroit du mot : "la prise par la Nation du service d'enseignement", mais dans l'esprit de ceux qui la défendent, c'est quelque chose de plus précis encore, peut-être pas d'ailleurs très éloigné de ce que l'on appelait le monopole sous le Ministère Combes .

On y a apporté toutefois un correctif pour tenir compte de l'évolution sociale qui s'est produite depuis lors et, fait tout à fait symptomatique, le terme même de nationalisation a été emprunté au vocabulaire de la C.G.T.

Le Comité Directeur du Conseil Economique du Travail dit :
" Une entreprise est nationalisée lorsqu'elle n'est plus exploitée qu'en vue des buts de la communauté, et qu'elle ne se propose que de procurer aux consommateurs le maximum d'utilité et d'économies " .

D'une façon plus précise encore :
" Pour toutes les entreprises qui ont déjà un caractère d'intérêt public, la nationalisation s'opère par la transformation du Conseil de Direction capitaliste en un Conseil comprenant les représentants de ceux qui font marcher l'entreprise : travailleurs, techniciens, administrateurs et les représentants de ceux pour lesquels l'entreprise fonctionne : usagers, consommateurs " .

En faisant la transposition, nous avons :

" La nationalisation, c'est la mise en service public de l'enseignement à tous les degrés et sous toutes ses formes, le tout en vue de procurer aux usagers le plus d'avantages possible, c'est une profonde modification du système actuel, un programme immense qui a pour but d'apporter des modifications capitales au système présent " .

C'est cette modification que nous devons examiner d'un peu près et du point de vue pédagogique .

Evidemment, cette nationalisation, quand elle sort du domaine de la production économique pour s'établir dans le domaine de la pensée, peut présenter des dangers et elle mérite que nous l'examinions avec quelque attention . Toute question de cet ordre, d'ailleurs, se règle difficilement par des solutions absolues . En effet, il existe, en présence, des intérêts et des droits contradictoires et la solution délicate à trouver consiste, moins à donner raison à celui-ci ou à celui-là, qu'à examiner comment on pourrait faire la conciliation des droits et des intérêts de tous .

Pour y arriver, je crois qu'une bonne méthode serait d'examiner la marche et l'évolution de la société. Il n'y a pas, en effet, d'institutions sociales qui se soient maintenues indéfiniment dans le monde .

Toutes les solutions ont évolué, se sont transformées et les lois essentielles que nous donne la sociologie montrent à la fois une variété infinie des institutions, une sorte de coordination, d'harmonie entre les institutions qui fait que les unes et les autres se soutiennent et se comprennent .

C'est de ce point de vue que nous allons examiner les droits en présence dans la question qui nous occupe .

LES DROITS DE L'ENFANT

Tout d'abord, nous constaterons entre tous ceux qui étudient le problème, une unanimité frappante pour discuter en se plaçant au point de vue simple des droits de l'enfant . Ces droits constituent le point délicat, mais celui que tout le monde a admis et d'où tout le

.... /

